



Galsi et Snam Rete Gas confirment leurs engagements en vue de la réalisation du nouveau gazoduc reliant l'Algérie et l'Italie via la Sardaigne

Milan, le 30 septembre 2008 - Galsi et Snam Rete Gas ont signé aujourd'hui l'accord définitif confirmant leur engagement mutuel et établissant les conditions pour la réalisation du tronçon italien du nouveau gazoduc réservé aux importations d'Algérie en Italie, via la Sardaigne

Le projet Galsi est formé d'un tronçon international en mer, allant de la côte algérienne au sud de la Sardaigne, à proximité de Cagliari, et d'un tronçon italien onshore en Sardaigne (traversée jusqu'aux alentours d'Olbia) et d'un nouveau tronçon offshore jusqu'à la côte toscane à proximité de Piombino, où il sera raccordé au réseau national de transport.

Le gazoduc couvrira globalement quelque 900 kilomètres, dont 600 offshore à une profondeur maximum de près de 2800 mètres entre l'Algérie et la Sardaigne. Sa capacité de transport initiale sera de 8 milliards de mètres cubes par an.

L'accord signé aujourd'hui, qui fait suite au MoU souscrit le 7 novembre 2007 et s'inscrit dans le cadre de l'accord intergouvernemental du 14 novembre entre l'Italie et l'Algérie, précise le détail des conditions retenues pour le développement, la réalisation et la mise en service du tronçon italien du projet. Aux termes de l'accord, Galsi se chargera du développement de l'ingénierie et de l'obtention des principales autorisations, alors que Snam Rete Gas veillera à la réalisation et à la gestion par la suite de l'activité de transport.

Cet accord confirme l'engagement de Galsi (41,6% Sonatrach, 20,8% Edison, 15,6% Enel, 10,4% Hera Trading, 11,6% Région de Sardaigne) et de Snam Rete Gas visant l'investissement d'importantes sommes dans le développement de l'un des projets les plus importants d'approvisionnement en gaz naturel pour l'Italie. Qui plus est, par-delà le nouveau défi technologique, il s'avère être le premier pas vers la méthanisation de la Sardaigne qui, à ce jour, ne dispose pas encore du gaz naturel.

Cet accord marque une autre étape stratégique dans la démarche relative à l'ouverture du marché du gaz en Italie et en Europe, en ce qu'elle permettra d'importer et de commercialiser du gaz naturel le long d'un nouvel axe tout en donnant la possibilité à de nouveaux opérateurs d'être présents sur le marché italien.

Contacts

Bureau de presse Galsi

Sara Milanese –Tél. 02 36597612

s.milanesi@galsi.it

Relations extérieures et Communication Snam Rete Gas

Luciana Santaroni – Tél. 02.520.58691
relazioni.esterne@snamretegas.it
Investor Relations Snam Rete Gas
Tél.: +39 02.520.38272 - Fax: +39 02.520.38650
[Casella e-mail: investor.relations@snamretegas.it](mailto:investor.relations@snamretegas.it)

Bureau de presse ENI
Tél.: +39 02.520.31875 - +39 06.5982398
[Casella e-mail: ufficio.stampa@eni.it](mailto:ufficio.stampa@eni.it)

Ce communiqué est disponible sur les sites www.snamretegas.it et www.galsi.it également

Informations obligatoires à l'égard du public aux termes de la résolution Consob n. 11971 du 14.5.1999 et modifications successives